



Déclaration pour la défense et la protection des enfants et des adolescents contre toutes les formes de violence sexuelle

Pour qu'aucun enfant ou adolescent ne soit laissé de côté

Partant du principe qu'un enfant est toute personne âgée de moins de 18 ans, les organisations signataires de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, du Portugal et de S.Tomé et Príncipe, **se fondant sur la Convention relative aux Droits de l'enfant, l'Agenda 2030 avec les Objectifs de développement durable, la CEDAW et la CIPD 25**, ainsi que sur les instruments et mécanismes internationaux et régionaux ratifiés et à ratifier,

Ils demandent au Secrétaire général des Nations Unies et, par son intermédiaire, à l'UNICEF, au UNFPA, au HCDH et à l'OMS, ainsi qu'aux entités nationales et régionales, d'accorder une attention particulière aux terribles réalités vécues par un grand nombre d'enfants et d'adolescents dans nos pays, et de se mobiliser pour élaborer un programme commun et transformateur d'intervention efficace de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de violence sexuelle sur les enfants et les adolescents, qui touchent principalement les filles et les adolescentes, réalités qui ont été exacerbées par la pandémie actuelle de COVID19, notamment :

- Abus, harcèlement, traite, exploitation et violence sexuels sous leurs différentes formes
- Pratiques néfastes et portant atteinte aux droits de l'enfant, telles que :
 - les différentes formes de mariages et d'unions d'enfants, précoces, forcés et arrangés
 - des mutilations génitales féminines ;
 - des tabous alimentaires;
 - "l'achat et la vente de la mariée" et les enlèvements symboliques ;
 - préférence pour les enfants garçons ;
 - les enfants privés de soutien familial tels que les enfants des rues, les enfants mendiants, les enfants migrants et les réfugiés ;
 - les enfants chef de famille ;
 - les enfants dans les situations de conflit utilisés comme boucliers et armes de guerre ;
 - les enfants accusés d'être des sorciers;
 - les enfants talibés et les enfants albinos ;
 - les enfants en esclavage et en travail forcé.
- Exposition à la violence domestique, intrafamiliale et à la pornographie, ainsi qu'à d'autres formes énoncées de violence fondée sur le genre ;
- Stigmatisation et exclusion sociale des enfants ;
- Abandon scolaire et non-scolarisation des filles ;
- Vulnérabilité particulière des enfants et adolescents handicapés et ayant des besoins spécifiques.





- **Nous demandons au Secrétaire général des Nations Unies de renforcer l'intervention et la prise de conscience collective qui garantissent les droits de chaque enfant et adolescent à la sécurité personnelle et à la protection contre toutes les formes d'abus, d'exploitation et de violence sexuelle, y compris à travers :**
 - Du renforcement de l'universalité des systèmes d'enregistrement des naissances pour leur impact positif décisif sur la citoyenneté, les soins de santé, la scolarité et l'intégration sociale;
 - Du renforcement des mécanismes et le dialogue en vue de promouvoir et de défendre les droits des enfants et des adolescents pour une plus grande durabilité de l'action d'autonomisation;
 - Veiller à ce que le droit et la loi traditionnels répondent aux exigences essentielles des droits de humain et du développement ;
 - De l'investissement dans l'éducation, la formation et les services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs;
 - De la promotion des services et les soins de prévention et de protection dans les contextes humanitaires, ainsi que les enfants en dehors du système éducatif;
 - Du renforcement de l'approche et les programmes de prévention primaire qui incluent la formation nécessaire des professionnels, l'éducation parentale et une éducation sexuelle complète;
 - De l'investissement dans la lutte contre les problèmes et les discriminations responsables des vulnérabilités bio-psycho-socio-économiques et juridiques qui laissent de nombreux enfants sur le carreau;
 - De la lutte pour une justice plus adaptée et respectueuse des enfants, reconnaître l'importance des salles d'audience pour les enfants et les adolescents victimes de violences sexuelles avec des équipes composées de professionnels aux qualifications spécifiques;
 - Du renforcement de la capacité des organisations nationales, bi- et multilatérales de la société civile en matière de prévention et de plaidoyer adapté à une intervention - multisectorielle - destinée aux professionnels, aux familles, aux gouvernements, aux parlementaires et aux dirigeants d'entités publiques et d'associations;
 - De la mise en place d'une formation basée sur les droits et les compétences qui permettront d'éviter les stigmates et les préjugés qui affectent l'image de soi et le développement de chaque enfant et adolescent ;
 - Du renforcement de la protection et la défense des enfants et des adolescents avec l'existence de points focaux pour les droits des enfants et des adolescents dans les établissements d'enseignement et de santé ;

Déclaration commune pour la défense et la protection des enfants et adolescents contre toutes les formes de violence sexuelle. Pour qu'aucun enfant ou adolescent ne soit laissé de côté



- De la reconnaissance de la nécessité d'organiser, de collecter et de traiter les données ainsi que de réaliser des études de cas et de diffuser les bonnes pratiques en matière de promotion et de défense des droits de l'enfant afin que personne ne soit laissé pour compte ;
- Du renforcement de la tolérance zéro à l'égard de la violence contre les enfants et les adolescents en adoptant la législation nécessaire, une formation obligatoire et des codes de conduite spécifiques sur la violence, l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel à l'intention des professionnels, des employés et des dirigeants d'entités publiques et privées et d'organisations de la société civile, en s'inspirant de l'articulation des partenariats avec les Nations Unies.

Signée en Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, S.Tomé et Príncipe, le 12 de Juin 2021

Signataires et Promoteurs

ACRIDES – Associação de Crianças Desfavorecidas / Association pour les enfants défavorisés, Cap-Vert

ACM – Associação Chã de Matias/ Association Chã de Matias, Cap-Vert

AMIC - Associação dos Amigos da Criança / Association des amis des enfants, Guinée-Bissau

ARCAR – Associação para a Reinserção de Crianças Abandonadas em Situação de Risco / Association pour la réinsertion des enfants abandonnés dans des situations de risque, S. Tomé et Príncipe

CNAPN – Comité Nacional para o Abandono de Práticas Nefastas à Saúde da Mulher e da Criança/ Comité national pour l'abandon des pratiques néfastes à la santé des femmes et des enfants, Guinée-Bissau

CRL Project – Intervenção Humanitária e Social em Portugal e África / Intervention humanitaire et sociale au Portugal et en Afrique, Portugal

Fundação Arte e Cultura / Fondation pour l'art et la culture, Angola

P&D Factor – Associação para a Cooperação sobre População e Desenvolvimento / Association pour la coopération en matière de population et de développement, Portugal

Plataforma Fondinkê Na Fayé / Plate-forme Fondinkê Na Fayé, Guinée-Bissau

Rede da Criança / Réseau d'enfants, Mozambique

ROSC – Forum da Sociedade Civil para os Direitos da Criança / Forum de la société civile pour les droits de l'enfant, Mozambique

